

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 131

présenté par
M. Lassalle

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

« *(En millions d'euros courants)*

2019	2020	2021	2022	2023
650	700	750	800	850

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire le montant de la provision dédiée aux opérations extérieures.

Cette programmation militaire a le mérite de présenter des comptes sincères et transparents en ce qui concerne les OPEX. Nous notons cette augmentation qui résulte d'une application budgétaire stricte, prérequis à toute démocratie.

Malgré tout, nous ne pensons pas que la politique étrangère française s'inscrit dans des opérations extérieures de grande envergure mais plus dans un rôle diplomatique important qui est le sien depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.